



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 05/03/2024	Le quatorze mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente,
Date d'affichage 14/03/2024	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....18 Votants.....19	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Elisabeth FRONTIN, Geneviève DARGNAT, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Gerty EMBOULÉ, Nicolas POUZET et Pascale PALARD, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Régine BRIOIS-BRAUN pouvoir à Valérie BOCQUEL</p> <p>Absent(s) : Maud THOURY, Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN et Nassima VIGUIER</p>
Réf : 2024-009 Objet : RH : création d'un contrat à durée déterminée pour un chargé de missions Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 3/14/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 14/03/2024 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Eric SAINT-SEBASTIEN

Réf : 2024-009- RH : création d'un contrat à durée déterminée pour un chargé de missions

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2° ;

Entendu Monsieur le Maire, Alain MOMON

- **PROPOSER** au Conseil Municipal la création d'un contrat à durée déterminé, à temps plein jusqu'au 31 décembre 2024, pour un chargé de missions.
- **SIGNALER** que cet agent sera placé sous la responsabilité directe du Maire et de la DGS.
- **INFORMER** que ces missions principales seront :
 - d'assurer le pilotage des élections Européennes, le suivi et la mise à jour lors de scrutins électoraux ;
 - de mettre en œuvre les projets en lien avec la collectivité et la stratégie de développement sur le territoire ;
 - d'assurer la rédaction de comptes-rendus et suivi de projets ;
 - de participer à la mise à jour du site internet de la Commune, ainsi qu'à son évolution
 - d'assurer des remplacements à différents postes (accueil, agence postale...)

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un contrat à durée déterminé à temps plein jusqu'au 31 décembre 2024, pour un chargé de missions, au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe échelon 10, indice majoré 409.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 14 mars 2024

Le Maire, Alain MOMON

Le Maire,
A. MOMON



Secrétaire de séance : Eric SAINT-SEBASTIEN